

TARIFS ANNUELS COTISATIONS - RESTAURATION - RESIDENCE

Nous déterminons 4 catégories (A, B, C, D) selon le tableau ci-dessous.

Nous prenons en compte tous les traitements et salaires avant déduction des 10 % (ou frais réels), les pensions alimentaires, rentes, BIC, les revenus fonciers...

Les revenus sont ceux indiqués sur votre avis d'imposition.

Pour les parents séparés, la catégorie retenue dépendra des revenus de chacun des parents payeur.

COTISATIONS

- Contribution des familles

Catégorie	Revenus	Contribution
A	Revenus annuels de 0 à 26 000 €	1 711 €
B	Revenus annuels de 26 001 à 38 500 €	2 011 €
C	Revenus annuels de 38 501 à 54 500 €	2 272 €
D	Revenus supérieurs à 54 501 €	2 389 €

(ATTENTION : Le tarif tient compte des stages et des départs anticipés. Aucun avoir ne sera accordé pour ces motifs)

- Cotisation La Salle

9,90 € par an et par payeur (4 numéros / an)

Si vous ne souhaitez pas cotiser, merci de nous joindre un courrier avec la fiche comptable.

RESTAURATION - DEMI-PENSION 5 jours/semaine obligatoirement - jusqu'au 31 mai :

BTS AB1	BTS AB2	BTS BC1	BTS BC2
890 €	772 €	890 €	772 €
Les jours de stage du 18/05 au 30/06 ont été déduits	Les jours de stage du 13/01 au 23/02 ont été déduits	Les jours de stage du 11/05 au 30/06 ont été déduits	Les jours de stage du 06/01 au 23/02 ont été déduits

REPAS OCCASIONNEL

Recharge de la carte de cantine par CB via Ecole Directe ou au service comptable. Prix du repas : 7.80 €

Tourner la page svp



HEBERGEMENT – RESIDENCE ETUDIANTE

A SAVOIR : La location à la résidence étudiante est indissociable de la pension complète du 1^{er} septembre au 31 mai. (Aucune réduction n'est accordée si l'étudiant désire manger à l'extérieur).

1. Location

1 place en chambre individuelle	3 619 €
1 place en chambre double	2 217 €

- Tarifs du 01.09.2019 au 30.06.2020.
- La chambre ouvre droit à l'allocation logement.
- Charge à l'étudiant de souscrire à une assurance Responsabilité Civile personnelle.

2. Restauration : tarifs pour 5 repas de midi + 4 repas soir + 4 petits déjeuners

AB1	1 690 €	(Les jours de stage du 18/05/20 au 30/06/20 ont été déduits)
AB2	1 578 €	(Les jours de stage du 13/01/20 au 23/02/20 ont été déduits)
BC1	1 690 €	(Les jours de stage du 11/05/20 au 30/06/20 ont été déduits)
BC2	1 578 €	(Les jours de stage du 06/01/20 au 23/02/20 ont été déduits)

A partir du 31 mai, la restauration n'étant plus comprise dans les tarifs de l'année, les étudiants qui le souhaitent pourront prendre le repas de midi à Saint Joseph en rechargeant leur carte de self via Ecole Directe ou au service comptable. Pour le petit déjeuner et le repas du soir, ils pourront s'organiser à la résidence.

REGLEMENT

Vous choisissez le nombre d'échéances de paiement sur la fiche comptable (1,3,9 ou 10 fois). Les chèques d'acompte encaissés en juillet viennent en déduction du montant total à payer.